

PREFECTURE DE L'AUDE

COMMUNE DE

Castelnaudary

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification de droit commun n°3



**ELABORATION
PLU**

Approuvé le :

24 janvier 2018

Modifications - Révisions allégées - Mises à jour

Modification simplifiée n°1 approuvée le 15 avril 2019

Modification de droit commun n°2 approuvée le 28 mars 2023

Modification de droit commun n°3 prescrite par arrêté le 5 juillet 2024 et par arrêté modificatif le 11 juillet 2025

VISA

Date :

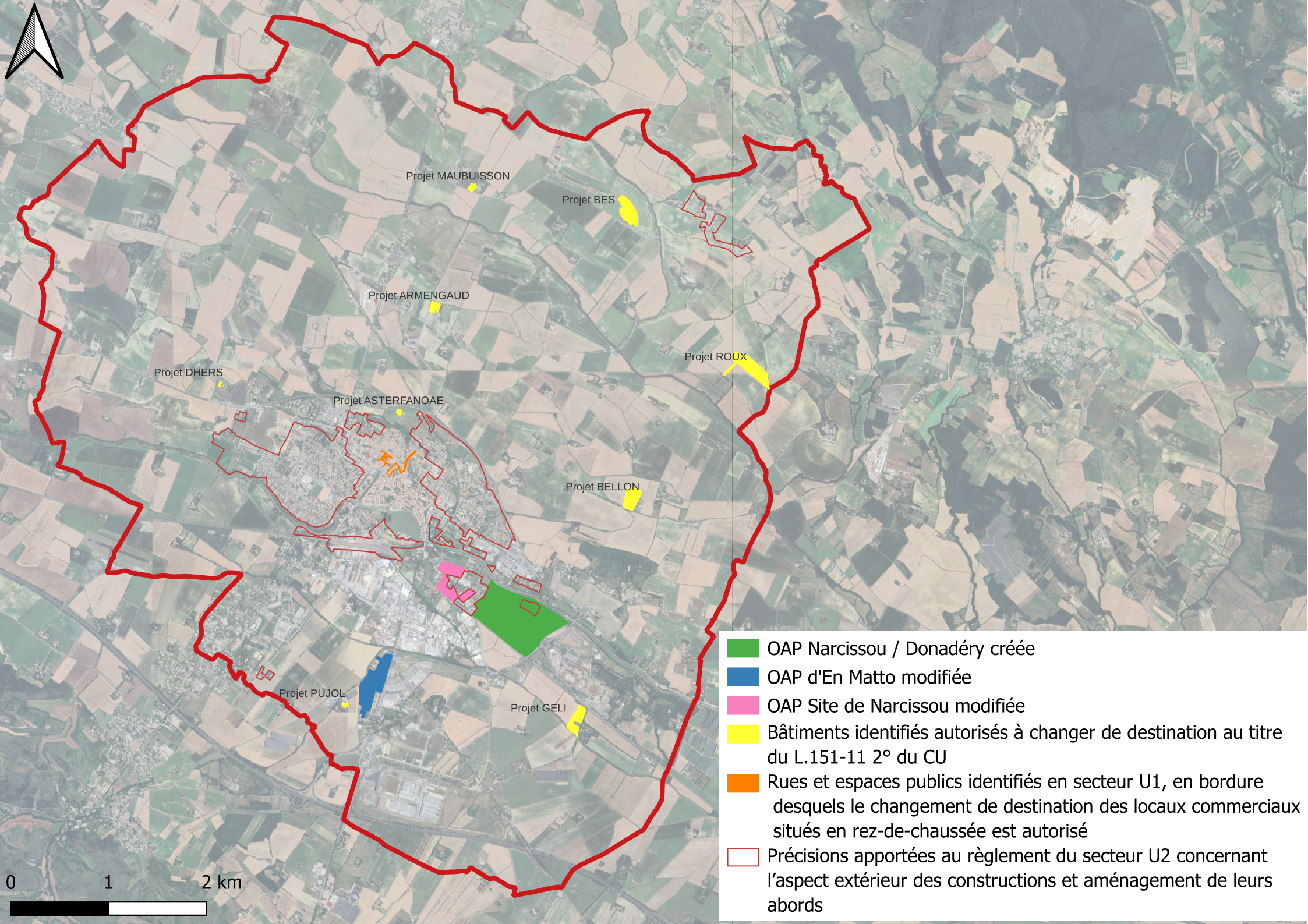
Le Maire,
Patrick MAUGARD

**Annexe 1 à l'examen au cas par cas :
Localisation des évolutions**

1.2.3



0 1 2 km



- OAP Narcissou / Donadéry créée
- OAP d'En Matto modifiée
- OAP Site de Narcissou modifiée
- Bâtiments identifiés autorisés à changer de destination au titre du L.151-11 2° du CU
- Rues et espaces publics identifiés en secteur U1, en bordure desquels le changement de destination des locaux commerciaux situés en rez-de-chaussée est autorisé
- Précisions apportées au règlement du secteur U2 concernant l'aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords